

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates for 24, 25, 26 October and corresponding events like St-Raphaël, St-Germain, Vers.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris, à l'Agence centrale de publicité des journaux des départements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place de la Bourse, 12. — Lafitte-Havas, 8, place de la Bourse. L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COUFRÈRES, DISTRIBUTION. Lists delivery times and locations like Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives, Montauban, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 19 octobre 1861.

L'agitation la plus vive règne de nouveau en Pologne. L'anniversaire de la mort de Kosciusko a été le prétexte d'une démonstration à laquelle ont pris part plus de 20,000 personnes.

On ne sait rien de nouveau sur l'état actuel des provinces napolitaines. Les Journaux Italiens n'ont pas encore eu le temps de nous parvenir, pour nous confirmer le mouvement menaçant de l'insurrection signalé par le télégraphe, ou le contredire.

Lors de la venue du roi de Prusse en France, plusieurs feuilles étrangères avaient assuré que l'Empereur proposerait à son royal hôte, un désarmement général de l'Europe.

La médiation de l'Angleterre que la Porte avait sollicitée entre elle et le Monténégro, n'a pas été acceptée par le cabinet anglais.

Un journal de Madrid, l'Epoca, prétend qu'une convention relative aux affaires du Mexique, serait bientôt signée entre la France et l'Angleterre et l'Espagne.

Washington est en ce moment aux Etats-Unis le point de mire de l'armée séparatiste, qui cherche à s'en emparer. Mais la ville est sérieusement fortifiée et protégée par deux cents mille hommes qui la couvrent.

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 16 octobre.

Des dépêches de Naples annoncent qu'une lettre du général Cialdini, écrite au général Tuppuli à la suite de la revue de la Garde nationale qui a eu lieu le 13, dit que la garde nationale de Naples est la première garde qu'il connaisse.

La souscription à l'emprunt municipal napolitain a dépassé la somme demandée, de deux millions de ducats.

La Mazione de Florence publie une lettre de Castrucci au procureur du roi, dans laquelle il déclare que sa lettre publiée par l'Observatore Romano a été envoyée à sa mère pour la tranquilliser, mais qu'il se reconnaît encore l'auteur de l'homicide du gendarme romain.

Les nouvelles de Rome, du 15, annoncent que le capi-

château de Bray-sur-Seine, escorté de cinq cents lances, de deux cents archers et d'une suite nombreuse.

Il chevauchait sur un magnifique palefroi tout éblouissant d'or, de soie et de velours. A sa droite, le duc de Noailles, à sa gauche, le comte Charles Bourbon de Clermont, derrière lui et tenant sa bannière déployée, son page Léonard.

Maintenant, que Dieu nous aït tous en sa sainte garde ! — murmura le comte de Clermont, quand les dernières maisons de Bray eurent disparu dans les tourbillons de poussière que soulevait le galop des chevaux.

Trois heures de veprée sonnaient au beffroi de la tour St-Jacques de Montereau, quand le duc de Bourgogne et sa suite arrivèrent aux portes de la ville. Les ponts-levis et les herses étaient levés, les chaînes tendues.

Trompettes, sonnez et annoncez notre venue ! — dit Jean-sans-Peur, se retournant vers ses archers. Les clairons jetèrent une fanfare retentissante.

Une autre fanfare répondit du haut des tourelles. — Bourgogne et saint André ! — cria un héraut du duc.

France et saint Denis ! — cria une voix du donjon. Et les ponts-levis s'abaissèrent, les herses tombèrent et les chaînes s'abattirent en grondant.

Le duc de Bourgogne s'engagea le premier sur le tablier du pont. A l'entrée de la porte, il rencontra un officier du dauphin qui, le saluant respectueusement, lui dit :

— Monseigneur, vous le savez, une troupe armée

laine Fredde et plusieurs gendarmes, habillés en bourgeois, ont exécuté une longue et minutieuse perquisition dans la maison de l'abbé Passaglia.

L'emprunt italien a été négocié à 69.75.

Turin, 16 octobre.

M. Benedetti est arrivé ce matin à Turin. D'après l'Italie, M. Perruzzi, de retour des provinces napolitaines, serait très-content de l'esprit qui anime ces populations, dont l'attachement au nouvel ordre de choses et à la personne du roi s'est manifesté, sur son passage, d'une manière incontestable.

Turin, 17 octobre.

La Gazette de Turin donne des nouvelles de Locarno du 16, annonçant que le duel du marquis Riva d'Ebro et du général Bosco n'a pas eu lieu, le général Bosco ne s'étant pas présenté. Après une attente de 24 heures, M. Riva d'Ebro a fait rédiger un procès-verbal de ce qui s'est passé et est reparti.

Le père Passaglia est arrivé à Poggio Dirteto. La Monarchia Nazionale dit qu'un congrès des chefs hongrois a eu lieu à Gènes.

L'emprunt italien a été négocié à 69.50.

Berlin, 16 octobre.

On mande des frontières de la Pologne, le 16 octobre : Hier, a été célébré à Varsovie la fête de Kosciusko. Malgré la défense rigoureuse faite par le gouvernement, toutes les boutiques et la Bourse sont restées fermées. Les troupes ont entouré les églises remplies de monde. Les arrestations en masse, sans égard pour le sexe ni l'âge, ont été opérées. L'agitation est grande.

Berlin, 17 octobre.

La correspondance de Varsovie, du Journal de Dresde, mande qu'à l'anniversaire de la fête de Kosciusko, les églises remplies de monde ont été cernées par la troupe jusqu'à une heure assez avancée de la soirée et que personne n'en a pu sortir.

On mande de Varsovie à la Gazette Prussienne, en date d'hier, mercredi, à midi, que les récalcitrants qui avaient refusé de sortir des deux églises y ont été arrêtés pendant la nuit, avec tous les égards dus à la sainteté du lieu. Il n'y a eu, ajoute la Gazette Prussienne, ni morts ni blessés.

Pesth, 16 octobre.

M. Kappy, qui avait été nommé obergespan à Pesth, et qui avait déjà prêté serment à l'empereur, voyant l'impossibilité d'administrer le comitat dans les circonstances actuelles, a donné sa démission.

Les fonctionnaires du comitat d'Arad, qui a été dissous, resteront jusqu'au 1er novembre pour empêcher l'anarchie.

Bucharest, 15 octobre. Le ministère Moldave, présidé par M. Pano, a donné sa démission.

Par décret du prince, les directeurs de chacun des six départements ministériels sont nommés ministres intérieurs jusqu'à la formation du nouveau cabinet.

Marseille, 16 octobre. Constantinople, 8. — Aucun événement saillant à enregistrer ; mais l'omnipotence du capitain-Pacha qui annule tous les ministres et accroît les dépenses, a suscité une opposition universelle. La crainte d'événements funestes s'est manifestée dans toutes les correspondances.

Marseille, 17 octobre. Une lettre de Toulon adressée ici dit que lord Palmerston qu'on attendait à Toulon a ajourné son voyage.

Madrid 10 octobre. D'après une source digne de foi, une convention entre les trois puissances serait prête à être signée pour se rendre au Mexique et occuper au besoin la capitale. C'est la Epoca qui donne cette nouvelle.

Revue des Journaux.

On lit dans le Constitutionnel : Il résulte d'un document officiel publié par l'administration des douanes et des contributions indirectes, dit M. A. Vitu, que la quantité de céréales importées et livrées au commerce français, pendant le mois de septembre dernier, s'est élevée défalcaton faite des réexportations, à 4,764,559 quintaux métriques.

Les quantités importées antérieurement étaient, l'exportation déduite de 2,320,257, ce qui porte à 4,084,816 quintaux métriques, ou environ 5,900,000 hectolitres, nos acquisitions définitives en céréales depuis le 1er janvier jusqu'au 30 septembre 1861.

Les mouvements du commerce général ont été plus considérables encore : 3,602,087 q. m. importées, et 4,158,439 q. m. exportées ; ce qui établit un excédant d'importation de 4,443,648 q. m., ou environ 6,300,000 hectolitres.

M. Weiss, publiciste du Journal des Débats, considère la mise en état de siège du royaume de Pologne comme un nouveau signe des erreurs que le gouvernement russe commet depuis plusieurs mois : « Commencer par publier qu'on va inaugurer une ère nouvelle et arriver en si peu de temps à établir le règne pur de la force ; il y a entre ces deux faits un contraste qui, à lui seul, suffit pour nous donner le droit d'accuser ou l'imprudence ou le mauvais vouloir d'un gouvernement résigné à passer par de tels extrêmes. »

le comte de Clermont, en lui montrant le fleuve, dont la surface, sous la reverbération du soleil, se nuancait de teintes pourpres.

— Le sort en est jeté. Le Rubicon est franchi ! — répondit Jean-sans-Peur avec un sourire contraint.

A l'entrée du pont de Montereau s'élevait une première rangée de palissades solidement établies.

En les apercevant, le duc ne put se défendre d'un vif mouvement de surprise, et une vague expression de crainte et d'inquiétude se peignit aussitôt sur sa physionomie.

Il venait de s'arrêter pour mettre pied à terre. Alors, par une ouverture pratiquée à travers ce rempart de bois, sortit un seigneur richement vêtu et à la mine orgueilleuse et hautaine.

— Salut, beau sire de Tanneguy ! s'écria le duc de Bourgogne à sa vue ; et lui frappant familièrement sur l'épaule et se retournant du côté des siens : — Voilà celui en qui je me fie ! — leur dit-il.

— Monseigneur duc, l'ordre de son altesse le dauphin est que vous laissiez vos chevaliers derrière cette palissade. — Lui dit alors le sire Tanneguy du Châtel.

— Mais votre maître me prend-il donc pour un misérable vassal ? — répliqua impétueusement le duc. — Par saint André, dix chevaliers, n'est-ce pas déjà une escorte indigne d'un duc de Bourgogne !

— Messire Jean, c'est la volonté expresse du dauphin et de son conseil, — répéta l'officier royal d'un ton ferme et décidé.

— Nous ne quitterons pas notre maître ! — s'écrièrent en même-temps le duc de Noailles et le comte de Clermont.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 19 octobre 1861.

CAPELUCHE

On le Bourreau de Paris sous Charles VI. ROMAN HISTORIQUE.

DEUXIEME PARTIE

VI. (Suite.)

CONCLUSION.

LE PONT DE MONTEREAU.

Le duc de Bourgogne avait achevé de revêtir ses armes.

— Maintenant quoi qu'il advienne, — dit-il avec un accent d'indomptable résolution, — il ne sera pas dit que moi, Jean-sans-Peur, j'aie un moment reculé... En avant !!! voilà mon cri de guerre !... que les femmes et les enfants tremblent et pleurent... Que ceux qui ont du cœur et le sang chaud dans les veines répondent : En avant ! et me suivent.

— En avant ! en avant ! crièrent en ce moment des voix bruyantes.

Et la salle fut envahie par un flot de courtisans, de seigneurs et d'officiers qui, mettant l'épée à la main, répétèrent encore : — En avant ! en avant !

— Oui, mes amis, à Montereau ! — s'écria le duc de Bourgogne d'une voix retentissante.

— En avant ! en avant ! — répondit la foule électrisée.

Une heure après, le duc de Bourgogne quittait le

Le journal *le Monde* a des nouvelles particulières de Rome, en date du 12 de ce mois :

« J'ai rarement de bonnes nouvelles à donner à vos lecteurs, lui écrit-on ; cette fois, il n'en est pas ainsi. Tout respire autour de nous un air de soulagement et d'espérance. Le Pape se montre beaucoup rayonnant de sainteté et de tendresse pour son peuple, qui l'acclame avec enthousiasme. L'attitude de l'armée vis-à-vis du Saint-Siège, d'ailleurs, est à cette heure ce que nous aurions voulu qu'elle eût été toujours. Le respect et la sympathie succèdent à l'incertitude ; tous les yeux sont enfin ouverts sur la conduite du Piémont en Italie. »

« Il semble évident que l'empereur des Français et l'Europe, quelque bonne volonté qu'on leur suppose en faveur du principe de la non-intervention, ne sauraient rester plus longtemps insensibles, d'une part, à la véritable et salutaire popularité du Pape, revendiquant ses droits et les droits de la justice et de la civilisation, d'autre part, aux cris de l'Italie assassinée par les hordes piémontaises, mise à sac, brûlée et tirillée en tous sens par les partis révolutionnaires. »

Le Siècle s'exprime ainsi, par l'organe de M. Taxile Delord, à l'occasion du nouveau livre de M. Guizot : *L'Église et la Société chrétienne en 1861* :

« La question religieuse n'est pas précisément ce qui intéressera le public dans le livre de M. Guizot. Nous attendons de l'avoir lu pour juger par quels arguments politiques il défend le pouvoir temporel, ou plutôt, nous les connaissons déjà ; *l'Union, l'Ami de la Religion*, les ont depuis longtemps développés et les développent encore tous les jours avec plus de persévérance que de succès. Que M. Guizot, du reste, se rassure sur l'avenir du pouvoir temporel. *L'Union* déclare, ce matin que les secousses et les épreuves de la barque de saint Pierre ne lui causent d'autre émotion que celle du plaisir d'être battu par l'orage sur un vaisseau insubmersible. Ne nous effrayons donc pas trop, Rome s'amuse ! »

VISITE DU ROI DES PAYS-BAS A COMPIÈGNE.

Compiègne, 15 octobre.

Ce matin, avant huit heures, le roi des Pays-Bas, profitant d'un beau soleil, se promenait dans le parc et dans les jardins. Il a parcouru dans toute son étendue la magnifique berceau couvert qui s'étend des perrons jusqu'à la grille de la forêt et forme une des plus charmantes promenades des résidences impériales. S. M. semblait se plaire dans ces excursions et ne se lassait pas de faire l'éloge du palais de Compiègne et de sa magnifique forêt.

A onze heures, un grand déjeuner a réuni tous les invités à la table impériale.

A deux heures, une partie des invités ont quitté Compiègne pour revenir à Paris par un train spécial mis à leur disposition.

Bientôt après, le roi est allé prendre congé de l'Impératrice et a embrassé le Prince Impérial. A trois heures moins un quart, S. M. néerlandaise et l'Empereur quittaient le palais en calèche découverte, sans escorte, pour se rendre au chemin de fer où les attendait le train impérial. LL. MM. ont été reçues par M. Delebecque, vice-président du conseil d'administration du chemin de fer du Nord.

Bien qu'aucun appareil n'annonçât le départ, une foule nombreuse attendait le roi et l'empereur sur leur passage et les a salués de vives acclamations. Les deux souverains étaient en costume de ville, ainsi que leur suite.

Le train est parti à trois heures précises pour Paris, où il est arrivé, sans temps d'arrêt, à quatre heures douze minutes. M. le préfet de police et M. le baron Rothschild attendaient l'empereur à la gare du Nord. Les équipages de la cour attendaient LL. MM. à la

gare, d'où elles sont parties pour se rendre au palais des Tuileries, où Leurs Majestés ont dîné.

Le roi a assisté hier soir à la représentation du Théâtre Italien, où l'on jouait *il Barbiere* de Rossini.

Aujourd'hui, l'Empereur et le roi des Pays-Bas sont allés chasser dans les grands tirés de Versailles. On sait que ces tirés sont les plus beaux des résidences impériales de France. On pense que deux mille pièces au moins tomberont sous le plomb des chasseurs.

Un grand déjeuner précèdera la chasse. Le couvert sera dressé au château, dans la magnifique salle à manger Louis XIII.

L'Empereur, après avoir ramené son hôte auguste aux Tuileries, y dîna avec lui, et retournera à Compiègne. Le roi assistera ce soir à la représentation de *Pierre de Médicis*, à l'Opéra. Sa Majesté, comme nous l'avons dit, restera à Paris jusqu'à samedi. Le roi Guillaume en repartira ce jour-là ; il s'arrêtera à Compiègne pour y déjeuner et faire ses adieux à l'Empereur et à l'Impératrice, avant de retourner dans ses États.

BONIFACE-DEMARET.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 1861, le sieur Bonnet (Jean Géraud) a été chargé de la direction provisoire de l'école communale de St-Laurant, canton de Montcuq.

L'administration a adressé des éloges et accordé une gratification de 20 fr. au sieur Lestrade (Pierre), âgé de 18 ans, de la commune Sainte-Colombe, pour avoir retiré, le 3 sept. 1861, d'un étang le jeune Lacout qui était en danger de s'y noyer.

Nous recevons les détails suivants sur l'incendie du village de Bargues, commune de Bannes, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

Le feu s'est déclaré vers quatre heures du soir au four banal. Il s'est de là communiqué à une grange et en quelques instants, il avait envahi 15 maisons et 7 granges.

Une femme voulant opérer le sauvetage de quelques objets a trouvé la mort au milieu des flammes.

La perte est évaluée à plus de 40,000 fr. sur lesquels 2,000 environ seulement étaient assurés.

Le 7 octobre, vers neuf heures du matin, deux jeunes filles, l'une âgée de 40 ans et l'autre de 16, de la commune de Mauroux, étaient venues sur la rive droite du Lot pour visiter une de leurs amis. Après leur déjeuner, peu habituées à la vue d'une rivière, elles furent se promener sur l'écluse d'Orgueil, et voyant une nacelle amarrée en amont dans le sac de l'écluse, elles y entrèrent ; Paul Bouysson, âgé de 8 ans, fils de l'éclusier, les y suivit. Mais le bateau, mal amarré et poussé par le vent, s'éloigna aussitôt de la terre ; effrayées, la plus jeune des sœurs s'élança sans accident hors de l'embarcation, mais l'autre, moins heureuse, tomba dans l'eau. L'endroit était profond, et elle se serait infailliblement noyée si l'enfant, avec un courage au-dessus de son âge, la saisissant par la main, ne l'eût maintenue contre la nacelle.

Pendant ce temps, le vent poussait l'embarcation vers les portes de l'écluse ; cette situation était pleine de péril, et une catastrophe était imminente.

avant comme un sanglier que vient d'atteindre l'épée des chasseurs ; mais au même instant, les lances et les pertuisanes des soldats abaissèrent devant lui leur mur de fer et d'acier.

Puis les planches de la palissade s'écartèrent tout à fait, et à travers leur ouverture Jean-sans-Peur vit le dauphin de France assis sur un trône et entouré des grands officiers de la couronne.

— Prince ! cria-t-il en s'élançant au-devant de lui, — je vous demande raison comme à un loyal et féal chevalier de tous ces affronts et de tous ces outrages !

— Duc de Bourgogne, souviens-toi du palais des Tournelles ! — répondit le dauphin.

— Et du duc d'Orléans... misérable assassin !!! — dit une autre voix.

— Et du duc de Berry... — fit encore une voix.

— Il est temps ! — cria Tanneguy du Châtel.

Et tirant de sa ceinture une petite hachette il en porta un coup terrible au duc de Bourgogne.

Jean-sans-Peur tomba sur ses genoux, la face contre terre et baigné dans son sang.

Comme s'ils n'eussent attendu que ce signal, les courtisans qui entouraient le prince se précipitèrent à leur tour sur le duc abattu et le déchirèrent de leurs épées.

— Dauphin de France, je te maudis ! — hurla le moribond en se soulevant par un effort suprême et menaçant une dernière fois son ennemi de son visage et de sa main ensanglantée.

— Et moi, duc de Bourgogne, je me venge !!! — répondit le dauphin.

Jean-sans-Peur était lourdement retombé sur le sol... une dernière convulsion agita ses membres...

L'enfant, sans se laisser déconcerter, de la main qui lui restait libre, réunit une corde qui tenait au bateau, la lança sur l'écluse à la jeune sœur et se fit ainsi ramener au point de départ, où la naufragée prenant pied put remonter sur la berge.

Cette scène, dont personne ne fut témoin que les acteurs, l'écluse se trouvant seule dans ce moment, dura au moins dix minutes pendant lesquelles l'impétuosité de l'enfant ne se démentit point.

L'ÉGLISE DE PRAYSSAC.

Nous recevons le compte-rendu suivant, sur la consécration de l'église de Prayssac :

Dimanche, 13 octobre, la petite ville de Prayssac, canton de Puylévêque (Lot), patrie de l'illustre maréchal Bessières, duc d'Istrie, possédait dans son sein deux vénérables prélats, NN. SS. Bardou, évêque de Cahors, et Bonamie, archevêque de Calcédoine. Ils venaient consacrer et bénir l'église paroissiale, nouvellement construite, qui s'élève majestueusement au centre de la ville.

Ce monument remarquable, dû à l'infatigable dévouement de M. Baldy, maire de Prayssac, qui, depuis plus de vingt-cinq ans, sacrifie santé, fortune et bien-être, pour le bonheur et la prospérité de la commune, sort, si je puis m'exprimer ainsi, de la création architecturale d'un homme, notre compatriote, bien avantageusement connu, M. V. Ficat, qui a bien voulu, sans rétribution aucune, créer et faire exécuter ce magnifique travail qui mérite une description particulière.

Il y a trente ans, le petit village de Prayssac reposait sur des cloaques infects. Un marais boueux formait ceinture autour de ce hameau, et ses exhalaisons méphitiques rongeaient et décimaient sa population. Aujourd'hui des boulevards, des places et des monuments imposants par leur architecture, élégants par leur forme, on ne peut plus précieux par leurs produits moraux et de bien-être communal, assainissent et enjolivent cette ville nouvelle élevée sur les ruines du vieil hameau.

C'est au milieu de cette cité gracieuse, sur une vaste place polygonale, qu'est placée la belle et grande église de Prayssac, clef de voûte du beau programme adopté dès le principe par le maire de Prayssac, dominant, comme un paratonnerre, la ville, ses monuments et ses habitants.

Ce vaste édifice, d'après ce que nous avons vu, et d'après les renseignements qui nous ont été fournis, se compose d'un clocher avec porche de dégagement, flanqué, à droite et à gauche, de tourelles pour les escaliers de service d'une nef centrale avec ses collatéraux, au nord et au sud, et, enfin, d'un sanctuaire rayonnant avec ses deux sacristies.

La façade principale du clocher accuse par ses divisions extérieures les divers étages qui ont chacun leur destination spéciale. Au rez-de-chaussée, s'ouvre une large et profonde baie de la porte principale d'entrée précédant le porche qui donne accès dans la nef ; au-dessus du porche, une baie, cintrée avec colonnettes et voussures, éclaire la tribune de l'orgue ; l'étage au-dessus, correspondant au comble de la nef centrale, contient l'horloge dont le cadran en verre dépoli permet, au moyen d'un éclairage, de voir pendant la nuit les divisions horaires. Enfin, l'étage de la sonnerie, où est placé le beffroi des cloches, est couronné par une flèche à huit pans en maçonnerie de pierre de taille et de béton ; cet étage est ajouré de lancettes géminées et de lucarnes qui, par leur dimension permettent la facile émission au-dehors des ondes sonores de quatre cloches remarquables qui forment un carillon parfait.

La hauteur totale du clocher, à partir du sol de la

son corps se raidit... ce n'était déjà plus qu'un cadavre.

Léonard s'était précipité au devant de son maître cherchant à le défendre et était bientôt tombé à ses côtés, victime de son généreux dévouement.

Au même instant une rafale de l'ouragan qui venait de se déchaîner souffla, comme une bruyante haleine sur les palissades tremblantes et fit frissonner et craquer leur toiture légère. Une langue de feu éblouissante déchira le flanc des nuées amoncelées à l'horizon, et, allumant tous les tonnerres du ciel, emplit les espaces d'un fracas retentissant.

Puis l'écho apporta des blasphèmes, des râles, des imprécations ! des gémissements et des sanglots... puis succéda un silence de mort.

Des cinq cents lances, des deux cents archers, du brillant cortège qui avait accompagné le duc de Bourgogne, il ne restait plus maintenant qu'une poignée de fuyards, que des cavaliers achevaient sans pitié dans les sillons des plaines avoisinant la ville !

Ce même soir, au milieu des torrents de la pluie, des rafales de l'ouragan, de la flamme des éclairs et des éclats de la foudre, on heurtait violemment à la porte du couvent des moines de Saint-Bernard.

— Qui frappe à cette heure ? — demanda un des religieux.

— Ouvrez au nom du Dieu que vous servez ! — répondit une voix du dehors.

Le moine se hâta d'ouvrir.

A la lueur d'un éclair, il aperçut deux hommes revêtus du costume des pêcheurs et portant sur leurs épaules un brancard recouvert d'une toile grossière.

— Voici un cadavre que nous avons trouvé dans l'Yonne, — dit l'un des deux hommes.

belle place qui précède l'église jusqu'à l'extrémité supérieure de la croix en fer qui termine la flèche, est de 39 m. ; la hauteur des deux tourelles octogonales, placées sur les flancs latéraux du clocher, est de 21 m. 65 c. ; la nef centrale et les bas-côtés, qui ont une longueur égale de 23 m. 25 c., communiquent entr'eux, au moyen de dix arcades ogivales, supportées par huit piliers isolés et quatre demi-piliers engagés, en pierre de taille, de forme octogonale, ayant 4 m. de hauteur jusqu'à la naissance des arcades latérales.

Du tailleur de ces piliers partent des groupes de trois colonnettes dont les chapiteaux reçoivent à leur tour les retombées des nervures des voûtes dessinant les cinq travées de la nef.

Les voûtes d'arête des bas-côtés prennent leurs points d'appui ou de naissance sur les tailloirs des piliers octogones et sur ceux des pilastres engagés dans les murs goutterots qui limitent les bas-côtés.

La largeur totale de la nef et de ses collatéraux, à l'intérieur, est de 46 m. 10 c. dont 7 m. 80 c. pour la nef centrale et 4 m. 65 c. pour chacun des collatéraux ; les hauteurs, sous clef des voûtes, sont respectivement de 41 m. 40 c. et 6 m. 75 c.

Le sanctuaire, établi en prolongement de la nef centrale, se divise en deux travées dès l'entrée et se termine ensuite par une abside rayonnante de cinq travées ; les neuf travées droites qui résultent de la combinaison, adoptée pour ce sanctuaire, sont exprimées par dix colonnes de 6 m. 50 c. dont les chapiteaux reçoivent les retombées ou naissance des nervures de la voûte.

La longueur du sanctuaire est de 7 m. 70 c. et la hauteur des voûtes sous la clef de 44 m. 30 c.

Les voûtes du clocher, de la nef centrale, des collatéraux et du sanctuaire ont été exécutées en maçonneries de béton de 0 m. 46 c. d'épaisseur, le pavage de toute l'église a été aussi exécuté en béton recouvert par un dallage général et homogène de ciment hydraulique.

Les collatéraux au nord et au sud sont éclairés chacun par six baies cintrées indépendamment d'une porte secondaire qui, dans les grandes solennités, permettent un prompt et facile dégagement pour les sorties générales.

Le haut de la nef, au dessus des bas côtés, est éclairé par dix petites lancettes ogivales. Enfin le sanctuaire reçoit la lumière par sept longues baies à lancette ogivale de 5 m. 50 c. de hauteur sur 0 m. 60 c. de largeur.

Tout l'ensemble des nefs est recouvert par un comble à belle charpente avec ardoise de Brives. Les sacristies seules sont recouvertes en terrasses sur voûtes plates en béton.

La poussée de toutes les voûtes au dehors est contrebalancée par une série de contreforts qui, par leur saillie et leur hauteur jusqu'aux corniches, contribuent à l'ornementation sévère de l'extérieur de l'édifice.

Toutes les baies du sanctuaire, de la nef et des bas côtés sont ornés de vitraux colorés à personnages ou en mosaïque de grisaille. Ces vitraux, qui sont le produit de dons volontaires, représentent les saints patrons des donateurs ; celui du maire et celui du vénérable curé de la paroisse, M. l'abbé Sudres, qui a si bien et si fort contribué à l'érection du saint édifice, y figurent au premier rang. Les vitraux du sanctuaire sont remarquables par la richesse, la douceur et le velouté de ton des émaux.

La chaire, toute en pierre de taille, construite de fond avec le pilier auquel elle est adossée à droite vers l'entrée du chœur, est remarquable surtout par

— Que Dieu ait son âme ! — murmura le moine.

— Entrez, mes frères, — ajouta-t-il.

Les pêcheurs franchirent le seuil de la porte, et portant toujours le cadavre sur leurs épaules, traversèrent une cour, et arrivèrent à la chapelle du couvent.

Une petite lampe de cuivre, suspendue à la voûte, éclairait seule, de sa clarté vacillante, le sanctuaire sacré.

A sa lueur mourante, le moine se pencha sur le cadavre, après avoir soulevé l'enveloppe grossière qui le recouvrait.

Mais il recula aussitôt en poussant un grand cri.

Aux doigts du mort brillait un énorme anneau d'or ciselé.

— Savez-vous quel est ce cadavre ? — dit-il alors aux deux pêcheurs. — Eh bien, — ajouta-t-il d'une voix solennelle, — c'est tout ce qui reste maintenant de celui que, ce matin encore, on appelait Jean-sans-Peur, très-haut et très-puissant duc de Bourgogne!!!

Miserere mei Domine.

Et il plia le genou devant le cadavre.

Les pêcheurs s'agenouillèrent sur les dalles.

Le moine récitait d'une voix lente les prières des morts.

Au dehors, l'orage grondait toujours, le vent déchainé soufflait avec une lugubre harmonie, la pluie ruisselait à flots, et par intervalles des éclairs gigantesques glissant à travers les vitraux de l'église venaient éclairer de reflets blafards les saints endormis dans leurs niches de pierre, les ténèbres mystérieuses de la nef, le cadavre découvert, le moine et les deux pêcheurs en prière.

FIN.

JULES C. DU VERGER

par des proclamations et des écrits incendiaires circulant dans toute l'étendue de l'empire. Une proclamation répandue à Saint-Petersbourg était conçue dans les termes les plus violents. Elle commençait par les mots : A bas les Romanoffs ! (Correspondance Bullier.)

ANGLETERRE.

Des lettres de Londres disent qu'on commence à souffrir beaucoup du manque de coton. Le mal prend de si graves proportions qu'on devrait s'attendre, selon un correspondant, à voir forcer le blocus des Etats du Sud.

Le coton est une question de vie ou de mort pour une grande industrie de l'Angleterre, comme le pain est une grande question de vie ou de mort pour un ouvrier sans ouvrage ; mais cela suffirait-il pour excuser un acte de violence et une attaque au droit des gens ?

A Liverpool et à Manchester, on parle hautement de l'urgence de se procurer un aliment pour les usines et les fabriques : on dit que nécessité ne connaît point de loi ; on soudoie des agents, on enrôle des journalistes pour prêcher la reconnaissance des Etats confédérés et le forçement du blocus.

Tout cela est bien grave et pourrait avoir des conséquences fâcheuses en présence des mauvaises dispositions que les Etats du Nord nourrissent déjà pour l'Angleterre. (Havas.)

BOHÈME.

Le roi des Bohèmes ou des Gypsies est mort récemment dans le comté de Yorkshire ; il portait le titre de Charles Ier. Son fils aîné avait le droit de lui succéder, sous le titre de David, mais il a abdiqué en faveur de sa plus jeune sœur, la princesse Hélène, qui va être investie des titres, des honneurs et de la jouissance absolue à cette royauté, qui trouve souvent des sujets plus soumis et plus dociles que les royautés obsolues ou constitutionnelles.

La reine des Gypsies va donc être installée dans ses fonctions royales à Netholm, avec des rites et formules étranges et inconnues à notre époque. (Havas.)

CHINE.

Les lettres de Chine apportées par le paquebot le *Vectis* sont à la date du 28 août. Elles annoncent que tout était tranquille à Canton. Les rebelles de Shantung étaient tenus en échec, mais on croit qu'ils vont tenter un suprême effort. A Shanghai on s'occupe d'y introduire le gaz. A la date du 28 août, on ne connaissait pas encore, dans cette dernière ville, la mort de l'empereur Huang-Feu. (Havas.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

Paris, 18 octobre.

Le *Moniteur* publie une circulaire de M. de Persigny, ministre de l'intérieur, sur les sociétés de bienfaisance non autorisées.

M. le Ministre reconnaît les bienfaits de ces associations, relativement à la franc-maçonnerie, qui est animée de patriotisme ; il est avantageux de reconnaître son existence, en modifiant son organisation centrale relativement au mode d'élection.

Relativement à la société de Saint-Vincent de Paul, M. le ministre de l'intérieur regrette que des comités provinciaux, sous l'apparence d'encourager la société, s'efforcent de dépouiller les conférences locales de tous droits, comme pour les faire servir d'instrument à une pensée étrangère à la bienfaisance.

Le gouvernement ne saurait approuver l'existence d'un comité supérieur siégeant à Paris, s'arrogeant de sa propre autorité le droit de gouverner les Sociétés locales pour en faire une sorte d'association occulte dont il étend les ramifications hors de France, en prélevant sur les conférences un budget dont l'emploi est inconnu.

La loi interdisant ces associations est depuis trop longtemps violée. M. le Ministre invite MM. les Préfets à autoriser immédiatement

ces sociétés, et à interdire toute réunion d'un conseil supérieur, central ou provincial.

Le *Moniteur* annonce que le Gouvernement prépare des mesures contre les brochures anonymes.

— Le prix du pain a baissé à Paris ; il est à 45 c. le kilogramme.

— Jud a été condamné, par contumace, à la peine de mort.

— Les lettres de Berlin annoncent que l'on fait des préparatifs prodigieux pour la journée du 18 de ce mois, jour du couronnement du roi Guillaume. L'envoyé extraordinaire de France, le duc de Magenta, l'envoyé d'Angleterre, lord Clarandon, et l'envoyé d'Espagne, duc d'Ossuna, s'apprentent à lutter de magnificence et d'apparat ; mais on croit que la victoire restera au duc de Magenta ; il doit donner un bal monstreux avec un souper de 500 couverts. Des artistes et des tapissiers, arrivés de Paris, travaillent nuit et jour à la décoration de la table, qui a été construite dans l'hôtel du général, loué par le gouvernement français.

Le roi et la reine de Prusse doivent assister à une brillante fête de nuit, que leur offre le maréchal. Leurs Majestés ont décliné toutes les autres invitations.

— La presse anglaise n'est pas encore revenue de son émotion et se met en nouveaux frais de commentaires sur l'entrevue de Compiègne ; elle pèse ligne à ligne, mot à mot, toutes les correspondances de France et de l'étranger pour arriver à cette conclusion, qu'il doit y avoir eu quelque chose ; mais quoi ? *That is the question*. M. Rœbuch le sait peut-être ; que ne le lui demande-t-on ?

— Sa Sainteté est disposée à diviser en 2 le diocèse de Poitiers ; comme le demande le Gouvernement de l'Empereur ; mais elle ne peut pas le faire contre la volonté de l'évêque qui maintenant est à la tête du diocèse. Dans l'Etat Pontifical même, le Pape, pour diviser un diocèse, attend le consentement de l'évêque qui en est en possession, ou la vacance, et alors il en dispose à son gré.

— M. Ratazzi est arrivé à Paris, on assure qu'il doit avoir une entrevue avec S. M. l'Empereur.

— On parle vaguement, à Londres, d'une visite qu'y projeteraient l'Empereur et l'Impératrice des Français pour l'année prochaine, à l'occasion de la grande exposition.

— M. Mirès a interjeté appel du jugement du Tribunal de commerce qui prononce la liquidation de la Société J. Mirès et Compagnie, connue sous la dénomination de la Caisse générale des Chemins de fer.

— L'ambassadeur de Turquie en France est venu samedi à Compiègne, et il est reparti le même jour pour Paris. Son voyage avait, dit-on, pour objet la visite que le Sultan se propose de faire prochainement à LL. MM. II. à Compiègne.

— La *Revue des Deux Mondes* a reçu un premier avertissement pour sa revue de quinzaine.

— Paris est littéralement encombré d'orphéonistes, venus des 89 départements et de l'étranger pour commencer au palais de l'Industrie, la série de leurs concerts monstres.

— *Le Peuple français à l'Empereur et Tri-*

boulet à Napoléon III, tels sont les titres de deux brochures qui viennent de paraître à la librairie Dentu.

— Le roi des Pays-Bas déjeunera aujourd'hui à Compiègne. Il arrivera, vers sept heures du soir, à Liège, où le roi Léopold a dû se rendre dès vendredi soir. S. M. néerlandaise doit quitter Liège demain dimanche, à sept heures du matin. On espère néanmoins, pouvoir la conserver une partie de la journée.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Economie rurale.

Des Cressonnières.

Dans les vallées, on utilise rarement les fossés où coule une eau limpide provenant des sources nombreuses qu'on y rencontre, et souvent, à la place des roseaux, des propriétaires intelligents, pourraient créer des cressonnières, dont le produit aurait un écoulement facile pour les besoins domestiques, surtout à proximité des villes.

L'établissement d'une cressonnière est peu coûteux, puisqu'il suffit de la vider et d'enfoncer ensuite dans le vase ou le gravier quelques racines de cresson qui, après quelques semaines, offrent des récoltes abondantes et successives.

A Fléchin, Gauchin-Verloing, Fontes, Tilques, etc. (Pas-de-Calais), les cressonnières rapportent un revenu annuel qu'on peut évaluer à 24 fr. par are au minimum, soit 2,400 fr. par hectare.

Ces chiffres, inférieurs au produit réel, devraient attirer l'attention des habitants des vallées dont les maisons sont voisines d'eaux devenues stagnantes par l'encombrement des fossés occasionné par le défaut de curage ou l'abondance d'herbes malsaines et marécageuses.

D'un côté, des miasmes nuisibles à la santé, et de l'autre, assainissement et récoltes très avantageuses ; en un mot, bien-être matériel.

(Revue de la Presse.)

BULLETIN COMMERCIAL.

Marmande, 15 octobre. — Une forte baisse sur les blés s'est produite sur notre marché ; elle a été, d'après la mercuriale, de 1 fr. 17 c. par hect.

Du reste le commerce se montrait peu empressé. Les affaires ont été à peu près nulles.

Nérac, 13 octobre. — Notre marché a été assez approvisionné et les prix diminuent tous ; il s'est fait quelque chose, mais en général affaires très-difficiles.

Toulouse, 14 octobre. — Marché assez bien pourvu. Cours sans changement sur les blés, avec tendance à la baisse, par suite de quelques arrivages que nous avons reçus de Marseille.

Marseille, 12 octobre. — Au début de la semaine les affaires étaient très-calmes et tendaient à la baisse ; cette baisse était motivée par les nombreux arrivages qu'il y avait et

qu'il on peut évaluer à 370,000 hect. de blés.

Dans tout le midi, les arrivages de Marseille réagissent sur la valeur de la marchandise, et cela sur presque toutes les places. Malgré la ténacité des vendeurs les prix ont baissé de 75 c. à 1 fr. par hect.

Marseille reçoit beaucoup. Les vents du sud qui règnent depuis un mois avancent les arrivages, et il entre dans le port des navires qui n'y étaient pas attendus avant un mois. Pour le moment il y a donc beaucoup de marchandises et il en est encore attendu beaucoup, surtout si les vents du sud continuent.

Vins spiritueux. — Les alcools du Nord sont restés très-calmes une partie de la semaine. Cependant aujourd'hui ils sont un peu moins négligés, le disponible 90 degrés vaut à l'entrepôt 87 fr., et le livrable sur les 4 premiers 81 fr. l'hect. Quant aux alcools du Languedoc, ils sont complètement sans affaires au nominal de 115 fr. l'hect. à 90 degrés, également à l'entrepôt.

(Moniteur Agricole de Bordeaux.)

VILLE DE CAHORS

Marché aux grains. — Samedi, 19 octobre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	408	415	28 ^f 16	78 k. 240
Mais.....	226	92	14 ^f 98	

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

17 octobre 1861.

Au comptant :

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 80	»	»
4 1/2 pour cent	95 50	»	05
Banque de France.....	2900	»	»
Obligations du Trésor..	446 25	»	»

18 octobre.

Au comptant :

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 90	»	10
4 1/2 pour 100	95 95	»	45
Banque de France.....	2900	»	»
Obligations du Trésor..	446 25	»	»

19 octobre.

Au comptant :

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 95	»	05
4 1/2 pour 100	95 95	»	»
Banque de France.....	2900	»	»
Obligations du Trésor..	447 50	1	25

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

17 octob. Cambornac (Marie-Louise-Charlotte-Math.)
18 — Gauthier (Marie-Anna).
19 — Martory (Céline-Mathilde-Anna-Camille).

Mariages.

19 — Filsac (Jean-Pierre), cultivateur, et Massip (Marie).

Décès.

18 — Coustard (Pauline), 20 mois.
18 — Franciel (Marie), 29 ans.
19 — Lavergne (Jean-Pierre), 34 mois.
19 — Alazard (Jean), 43 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

A LA VILLE DE CAHORS
HABILLEMENTS
CONFECTIONNÉS
SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

BRASSERIE CENTRALE
MAGDELAIN, à Cahors.

BIÈRE BLANCHE

De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salubre. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraîchissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique délicieuse à la fois.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France
MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.
HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Le propriétaire-gérant : A LAYTOU